

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 juin 2024

PROJET DES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE EN SÉANCE

1^{ère} Résolution : Approbation du rapport moral de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

2^{ème} Résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Bureau et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont établis et présentés.

3^{ème} Résolution : Affectation du résultat 2023 au report à nouveau.

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve l'affectation du résultat 2023 au report à nouveau.

4^{ème} Résolution : Approbation du budget de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve le Budget 2024 tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration.

5^{ème} Résolution : Approbation du barème des cotisations pour l'année 2025.

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la présentation du Trésorier, approuve le barème des cotisations pour l'année 2025 tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration et autorise le Bureau et le Conseil d'Administration de 3AF à mettre en place les aménagements spéciaux du barème permettant de mettre en œuvre les recommandations issues des Etats Généraux organisés en mars 2024.